



Parti socialiste des
Montagnes neuchâtelaises
psmne.ch

20.037 Loi sur les drones

Intervention de Corine Bolay Mercier au nom du groupe socialiste

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le rapport 20.037 et le projet de loi sur les drones a cristallisé les discussions autour des compétences laissées aux communes et de la direction que va prendre la loi-cadre.

Certain·e·s député·e·s estiment que le rapport et la loi sont vagues. Bien qu'il s'agisse d'une loi-cadre, le rapport ne donne pas de direction de mise en œuvre de cette loi. Autre constat : la marge de manœuvre des communes est pratiquement nulle, alors que ce sont précisément les communes qui devraient délimiter des zones que les drones peuvent ou non survoler. Comme il est rappelé dans le rapport, les communes peuvent aujourd'hui fixer des limitations d'horaires de vol, mais seulement dans un but de tranquillité publique. Certain·e·s député·e·s estiment que le rapport ne donne pas de direction de mise en œuvre de la loi. Pour d'autres député·e·s, cette loi-cadre permet l'adaptation et l'évolution dans un domaine en plein développement.

La majorité du groupe votera cette loi, tout en demandant au Conseil d'État de rester attentif au développement de la loi, notamment dans les compétences accordées aux communes. Le rapport précise d'ailleurs en page 4 que « une fois que le domaine sera consolidé, le Conseil d'État n'exclut en aucun cas de laisser aux communes plus d'autonomie, en particulier pour les interdictions de survol locales ». Le groupe socialiste restera attentif afin que ces promesses soient suivies d'actes concrets. Malgré toutes ces remarques, notre groupe soutient le projet de loi.

Je vous remercie de votre attention.

Pour le groupe socialiste,
Corine Bolay Mercier